

**Guide de l'utilisateur des microdonnées pour l'enquête
transversale**

L'enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)

Année de référence: 2002

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	3
2. STRUCTURES DES FICHIERS	4
3. COMMENT SE SERVIR DU CLICHÉ D'ENREGISTREMENT ET DU DICTIONNAIRE DE DONNÉES	5
4. NOTES ET DÉFINITIONS	7
DÉFINITIONS DU REVENU	7
DÉFINITIONS RELATIVES À LA FAMILLE	14
CONCEPTS ANALYTIQUES	17
DÉFINITIONS DU FAIBLE REVENU	22
5. LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES POIDS	27
6. LIGNES DIRECTRICES POUR LA DIFFUSION (QUALITÉ DES DONNÉES).....	27
7. CONFIDENTIALITÉ DU FICHIERS DES MICRODONNÉES À GRANDE DIFFUSION	31
8. SOURCES, MÉTHODES ET PROCÉDURES D'ESTIMATION	32
9. LE CONTENU DE L'EDTR	40
10. PRODUITS ET SERVICES CONNEXES	44
11. QUESTIONS ET COMMENTAIRES	47

INTRODUCTION

Le fichier de microdonnées transversales à grande diffusion pour l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) est un recueil de variables des domaines du revenu, du travail et de la famille sur les personnes au Canada et leur famille. L'EDTR est une enquête auprès des ménages couvrant la population des dix provinces canadiennes à l'exception des réserves indiennes, des résidents d'institutions et des casernes militaires.

L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu a commencé à recueillir des données pour l'année de référence 1993. Au départ, l'EDTR a été conçue pour être avant tout une enquête longitudinale portant principalement sur le travail et le revenu ainsi que sur les relations qu'il y a entre ces données et la composition des familles. Deux versions des fichiers de microdonnées à grande diffusion de l'EDTR furent publiées précédemment: le premier jeu de fichiers couvrant l'année de référence 1993 et le second couvrant les années de référence 1993 et 1994. Dans les deux cas, les fichiers à grande diffusion de données transversales et longitudinales ont été publiés.

Par la suite, il a été décidé d'étendre les objectifs de l'EDTR de façon qu'elle soit la principale source de données transversales sur les revenus des ménages. Les données sur le revenu recueillies par l'EDTR étaient du même genre que celles de l'ancienne enquête sur les revenus des ménages (Enquête sur les finances des consommateurs), la principale exception étant que les répondants à l'EDTR avaient le choix d'une interview traditionnelle sur le revenu et la permission accordée à Statistique Canada d'utiliser les données de l'impôt tirées des T1.

Pendant de nombreuses années, l'Enquête sur les finances des consommateurs produisit des fichiers de microdonnées à grande diffusion (FMGD) permettant de combler les besoins des utilisateurs de données transversales sur le revenu des ménages. Les FMGD de l'EFC ont été publiés jusqu'à l'année de référence 1997. Dans le cadre de son engagement à l'endroit des principaux utilisateurs de données, Statistique Canada a promis que l'EDTR continuerait de produire des fichiers de microdonnées à grande diffusion (FMGD) permettant de combler les besoins des utilisateurs de FMGD de l'EFC. Pour ce qui est des tableaux types, Statistique Canada a décidé de passer de l'EFC à l'EDTR entre 1995 et 1996. Par conséquent, les fichiers de microdonnées transversales à grande diffusion de l'EDTR ont été publiés pour la première fois pour l'année de référence 1996. Les fichiers de l'EDTR ont été conçus pour être analogues à ceux produits pour l'EFC.

Il est possible d'obtenir plus d'information sur la comparabilité de l'EDTR et de l'EFC dans les ouvrages D'une enquête à l'autre : une série intégrée de données sur le revenu de l'EFC et de l'EDTR, 1989-1997, ou Comparaison des résultats de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) 1993-1997 (voir aussi Produits et services connexes).

Comment citer l'EDTR dans les publications

Lors de la publication de tous renseignements basés sur ces fichiers de microdonnées sur CD-ROM de l'EDTR (75M0010XCB), nous recommandons la citation suivante:

«Cette analyse est fondée sur les Microdonnées à grande diffusion de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada, qui contiennent des données anonymes de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu. Tous les calculs effectués à l'aide de ces microdonnées sont la responsabilité de (Nom de l'utilisateur). L'utilisation et l'interprétation de ces données sont uniquement la responsabilité des auteurs».

STRUCTURES DES FICHIERS

Bien qu'il soit souvent désigné comme un seul fichier, le FMGD de l'EDTR comporte trois fichiers distincts : PERSONNE, FAMILLE ÉCONOMIQUE et FAMILLE DE RECENSEMENT. Les structures de fichier utilisées pour les FMGD de l'EFC ont été en grande partie conservées.

Dans le fichier PERSONNE, il y a un enregistrement par personne de 16 ans et plus de l'échantillon. Les caractéristiques d'emploi, comme l'industrie, le taux de traitement et l'horaire de travail, sont comprises dans le fichier de la personne plutôt que dans un fichier d'emploi distinct comme c'était le cas dans les FMGD de l'EDTR pour 1993 et 1994. Ces caractéristiques d'emploi ont trait au principal emploi de la personne pendant l'année de référence (l'emploi auquel la personne a consacré le plus d'heures de travail pendant l'année). Bien que l'EDTR recueille des données sur tous les emplois occupés par chaque personne pendant l'année, les caractéristiques de tous les autres emplois ne sont pas comprises dans le FMGD de l'EDTR.

Le fichier PERSONNE contient des identificateurs qui permettent à un chercheur de regrouper les personnes en ménages, en familles économiques et en familles de recensement.

En 2002, le changement le plus important apporté à la structure du fichier personne du FMGD est l'ajout de deux nouvelles variables: REPAR25 (réparations au logement qui étaient nécessaires) et SUIT25 (indicateur signalant si le logement est "convenable").

Les fichiers à grande diffusion de 2002 ont les tailles suivantes :

Fichiers	Nombre d'enregistrements	Nombre de variables	Longueur de l'enregistrement
Fichier personne	56,216	130	491
Fichier famille économique	29,436	67	371
Fichier famille de recensement	32,886	64	368
Fichier des ménages	70,639	14	45

COMMENT SE SERVIR DU CLICHÉ D'ENREGISTREMENT ET DU DICTIONNAIRE DE DONNÉES

Trois autres fichiers sont fournis pour aider les utilisateurs du fichier à grande diffusion (FGD). Pour chacun des trois fichiers de données (personne, famille économique et famille de recensement) un cliché d'enregistrement, un dictionnaire de données et une distribution à une variable sont fournis. Ces fichiers sont organisés par thèmes et, dans certains cas, par sous-thèmes.

A. Les colonnes du cliché d'enregistrement sont les suivantes:

Nom de variable. Il s'agit du nom de variable dans le fichier de microdonnées.

Type. Le type indique si la variable est numérique (utilisable dans les opérations mathématiques) ou de type caractère.

Séquence. Ordre d'apparence des variables.

Position de début. Il s'agit de l'emplacement de la variable dans le fichier à grande diffusion.

Longueur. Désigne à la fois le nombre d'espaces et le nombre de décimales, le cas échéant. Ainsi, le format d'une variable qui peut avoir une valeur allant de zéro (00,0) à 99,9 sera exprimé de la façon suivante : 4,1. Le format d'une variable qui peut avoir une valeur allant de zéro (00) à 99 sera exprimé de la façon suivante : 2.

Nombre de catégories. Il s'agit du nombre de catégories que renferme l'ensemble des valeurs relatives à la variable en question. Cette colonne s'applique uniquement aux variables de type « caractère ». Les variables numériques comportent des intervalles, qui sont précisés dans le dictionnaire des données.

Long nom de variable. Un nom normalisé comporte au maximum 26 caractères et peut être utilisé pour identifier rapidement les variables, étiqueter les tableaux, etc. Tout en étant encore passablement cryptiques, ces caractères sont considérablement plus révélateurs que le nom de la variable. Toutefois, ce nom plus long exclut évidemment beaucoup de renseignements importants compris dans la description de la variable figurant dans le dictionnaire de données. En résumé, les analystes doivent être prudents lorsqu'ils font des hypothèses concernant la définition de la variable en se basant sur le long nom de variable.

B. Dictionnaire des données

Le dictionnaire des données comprend des renseignements complets au sujet de chaque variable de l'enquête sur les trois fichiers. Il fournit, pour chacune d'elles : le nom ainsi que la description ou la définition de la variable, des listes de codes avec des descriptions ou encore la gamme de valeurs qui peuvent être attribuées à la variable, le type de variable, sa longueur (ou son format), et la population à laquelle elle se rapporte, c'est-à-dire à laquelle elle est applicable.

C. Distributions a une variable

Ces distributions sont fournies aux utilisateurs des fichiers de microdonnées à grande diffusion afin qu'ils puissent vérifier leur totalisation. Ces distributions se rapportent au fichier à grande diffusion et non à la base de données interne; les distributions sont semblables mais non identiques.

Pour les variables caractères, les fréquences pondérées et non pondérées pour chaque code, incluant les codes réservés, sont fournis. Pour les variables numériques, les valeurs sont divisées en de nombreuses tranches et les fréquences pondérées et non pondérées sont fournies pour chaque tranche. Les valeurs minimums, les valeurs maximums ainsi que la moyenne pondérée sont aussi fournies à l'exception des codes réservés.

Valeurs manquantes et codes réservés

Dans le cadre de l'EDTR des codes réservés ayant une signification particulière ont été adoptés. Il est important de porter attention à ces codes réservés notamment avec les variables numériques. Si vos calculs donnent des résultats qui semblent trop élevés, vérifiez que les codes réservés non pas été inclus dans vos calculs. Les codes réservés, à quelques exceptions près, sont les valeurs les plus élevées qu'une variable peut prendre. Les codes réservés font l'objet d'une brève explication ci-dessous.

Si le champ de la variable ne s'étend pas à un sous-groupe particulier de population, il n'y a pas de valeur valide pour ce sous-groupe, et les valeurs fournies prennent la forme suivante : 9, 99, 9,9 et ainsi de suite, ce qui indique que la variable ne s'applique pas. La population admissible pour chaque variable du fichier est énoncée dans le dictionnaire des données.

Des valeurs peuvent être absentes de certains enregistrements, du fait qu'aucune valeur valide n'est disponible, même si la variable s'applique. Il se peut que le répondant n'ait pas fourni les renseignements, ou encore que ceux-ci aient été rejetés en cours de traitement, et que la valeur n'ait pas été imputée. Ces valeurs manquantes apparaissent avec un code comme 7, 97, 9,7 et ainsi de suite, selon le format. Pour certaines variables, le nombre de valeurs manquantes a été réduit au moyen de l'imputation. Les valeurs manquantes relatives aux variables sur le revenu ont été entièrement imputées, mais la plupart des autres variables comportent des valeurs manquantes.

Le traitement des valeurs manquantes de cette dernière catégorie dépend du type d'analyse effectué et de la portée des données manquantes. Même si la solution finale pourrait consister à exclure de l'analyse les enregistrements auxquels il manque des valeurs, on devrait tout d'abord procéder à un examen pour évaluer les répercussions des valeurs manquantes sur la représentativité globale des données. Se peut-il qu'un biais découle des données manquantes, par exemple, les (autres) caractéristiques des personnes pour lesquelles il manque des valeurs diffèrent-elles de celles de la partie observée de l'échantillon? Il peut être nécessaire de tenir compte, d'une façon ou d'une autre, des répercussions possibles. Dans tous les cas, lorsque les analystes publient leurs résultats, ils devraient indiquer pour quelles variables les enregistrements qui ont des valeurs manquantes ont été exclus.

Enfin, on aura attribué à quelques valeurs le code 8, 98, 9,8, etc. Il s'agit des refus de répondre à certaines questions de l'interview.

NOTES ET DÉFINITIONS

Définitions du revenu

Cette section passe en revue les définitions des principaux concepts de revenu et de leurs composantes. Pour faire ressortir les rapports qui existent entre les divers concepts, l'exposé est articulé autour de la «Classification des sources de revenu», qui figure ci-après.

Tableau A
Classification des sources de revenu

Revenu du marché
Gains/revenu d'emploi
Traitements, salaires et commission
Revenu provenant d'emploi autonome
Agricole
Non agricole
Revenu de placements
Pensions de retraite
Autre revenu
(plus) Transferts gouvernementaux
Prestations fiscales pour enfants
Prestation de la Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti/Allocation au conjoint
Prestations du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec
Prestations d'assurance-emploi
Assistance sociale
Indemnités pour accidents du travail
Crédit pour TPS/TVH
Crédits d'impôt provinciaux/territoriaux
Autres transferts gouvernementaux
(égal) Revenu total
(moins) Impôt sur le revenu
(égal) Revenu après impôt

Bien que nous ne présentions pas la motivation sous-jacente au choix de la définition de revenu, nous aborderons quelques inclusions et exclusions importantes.

Le concept de revenu englobe les revenus que touche un résident du Canada ou qui sont pertinents aux fins de l'impôt sur le revenu au Canada. Le revenu étranger est exclu en partie mais non en totalité.

Le revenu de retraite reçu durant la retraite sous forme de prestations ou de rentes reçues sur une base régulière est inclus; toutefois, les retraits de régimes privés de pension, notamment de régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), qui sont faits avant la retraite sont exclus.

Sont exclus les gains en capital réalisés sur des investissements.

Dans le Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC) et la présente classification, l'impôt sur les gains en capital est inclus dans l'impôt sur le revenu, tout comme, d'ailleurs, l'impôt sur les retraits d'un REER. Les gains en capital (part imposable) et les retraits d'un REER sont pris en compte dans le calcul de l'impôt, mais

ils ne sont pas inclus dans le revenu total aux fins du SCNC ou de la présente classification.

Cette classification englobe tous les crédits d'impôt et prestations fiscales remboursables, y compris ceux qui ne font pas partie du revenu total aux fins de l'impôt sur le revenu, notamment prestations fiscales pour enfants, le crédit pour taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée, ainsi que les autres crédits d'impôt provinciaux ou territoriaux. Il y a d'autres petites différences entre le revenu total tel que défini ici et le revenu total aux fins de l'impôt sur le revenu (voir «Autre revenu» et «Autres transferts gouvernementaux»).

Les cotisations versées dans le cadre de deux programmes fédéraux (assurance-emploi et Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec) ne sont pas incluses dans l'impôt sur le revenu et ne sont pas non plus déduites du revenu pour déterminer le revenu après impôt. Cependant, le Système de comptabilité nationale du Canada a récemment révisé sa définition des impôts sur la production afin d'y inclure ces cotisations sociales, conformément aux recommandations internationales touchant la comptabilité nationale.

Revenu du marché

Le revenu du marché est la somme des gains (provenant d'un travail salarié ou autonome [montant net]), du revenu de placements, du revenu de retraite (régime privé de pension) et des éléments compris dans «Autre revenu». Il correspond au revenu total moins les transferts gouvernementaux. Le revenu du marché est aussi appelé revenu avant impôt et transferts.

Gains/revenu d'emploi

Sont inclus autant les gains/revenu d'emploi découlant d'un travail salarié (salaires et traitements) que ceux provenant d'un travail autonome.

Traitements, salaires et commissions

Gains/revenu d'emploi bruts provenant de tous les emplois occupés à titre d'employé, avant les déductions salariales telles que l'impôt sur le revenu, les primes d'assurance-emploi, les cotisations aux régimes de pension, etc. Les salaires et traitements comprennent les gains des propriétaires d'entreprises constituées en société, même si certaines sommes sont déclarées à titre de revenu de placements. Sont aussi inclus dans les salaires et traitements le revenu de commissions versées aux commis vendeurs ainsi que le salaire occasionnel gagné en gardant des enfants, en livrant des journaux, en faisant le ménage, etc. La rémunération des heures supplémentaires est aussi incluse.

Comme le personnel militaire vivant dans des casernes n'a jamais fait partie et ne fait toujours pas partie de la population cible de l'EDTR, leurs salaires et traitements ne sont pas inclus.

Revenu provenant d'un emploi autonome

Revenu net provenant d'un emploi autonome (à son compte, à titre d'associé dans une société non constituée ou de professionnel indépendant), c'est-à-dire après déduction des dépenses. Les montants négatifs (pertes) sont inclus. Cette mesure comprend le revenu provenant de l'hébergement de chambreurs et de pensionnaires; les paiements pour chambre et pensions versés par des personnes apparentées sont toutefois exclus. En raison des diverses inclusions, le fait de déclarer un revenu provenant d'un emploi autonome ne signifie pas nécessairement que le déclarant a bel et bien occupé un emploi.

Le revenu d'un emploi autonome se décompose en deux éléments : le revenu d'un emploi autonome agricole et le revenu d'un emploi autonome non agricole. Les personnes qui exploitent leur propre ferme ou une ferme louée, que ce soit à leur compte ou à titre d'associés, doivent déclarer le revenu provenant d'un emploi autonome du secteur agricole. Ce revenu inclut toutes les rentrées de fonds découlant de la vente de produits agricoles ainsi que les paiements d'assistance ou d'appoint de l'État. Sont exclus les revenus en nature.

Revenu de placements

Sont compris dans cette source de revenu les intérêts perçus sur les obligations, les dépôts et les certificats d'épargne de source canadienne ou étrangère, les dividendes découlant d'actions de sociétés canadiennes ou étrangères, les dividendes en espèces provenant de polices d'assurance, le revenu de location net provenant de l'immobilier ou d'exploitations agricoles, l'intérêt sur les prêts et les hypothèques, le revenu normal provenant d'une succession ou d'un fonds en fiducie, ainsi que les autres revenus de placements. Les gains en capital réalisés sur la vente de biens ne sont pas comptés. Les montants négatifs sont également inclus.

Pensions de retraite

Pensions de retraite de toute source privée — principalement d'un régime d'employeur. Les paiements peuvent prendre diverses formes : rentes, pensions de retraite ou versements d'un FERR (fonds enregistré de revenu de retraite). Les pensions de retraite ne comprennent pas les retraits d'un REER (régime enregistré d'épargne-retraite); cependant, ces retraits sont pris en compte lorsque cela est nécessaire pour estimer certains transferts gouvernementaux et impôts. Dans le cas des données provenant des dossiers administratifs, les sommes retirées d'un REER avant l'âge de 65 ans sont considérées comme des retraits d'un REER, tandis que les montants retirés d'un REER après l'âge de 65 ans sont assimilés à des pensions de retraite. Les pensions de retraite peuvent aussi être appelées revenu de retraite.

Autre revenu

Tous les autres éléments du revenu du marché non inclus ailleurs, notamment les pensions alimentaires. La couverture des autres éléments dépend, jusqu'à un certain point à tout le moins, de la méthode de collecte des données sur le revenu (dossiers administratifs de l'impôt sur le revenu ou interviews). Ces éléments, inclus à la ligne 130 de la déclaration de revenus T1, sont bien couverts. Parmi eux figurent, entre autres, les allocations de retraite (indemnités de départ/cessation d'emploi), les bourses d'études, les paiements forfaitaires d'un régime de pension ou de participation différée aux bénéficiaires reçus au moment du retrait du régime, la part imposable des prestations de décès autres que celles du RPC ou du RRQ, ainsi que les prestations supplémentaires d'assurance-emploi non comprises dans les salaires et traitements.

Transferts gouvernementaux

Tous les transferts directs faits aux particuliers et aux familles par les administrations fédérale, provinciales et municipales. Voir le tableau «Classification des sources de revenu» pour la liste des transferts gouvernementaux désignés séparément au cours de la dernière année de référence. À noter que beaucoup d'éléments du régime fiscal ont rapport à divers volets de la politique sociale mais ne constituent pas à proprement parler des transferts gouvernementaux. Le régime fiscal recourt à des déductions et à des crédits d'impôt non remboursables, par exemple, pour réduire le montant de l'impôt à payer, sans fournir un revenu direct.

Prestations fiscales pour enfants

Instituées en 1993, les prestations fiscales pour enfants remplacent deux anciens programmes fédéraux, soient les allocations familiales et le crédit d'impôt pour enfants. Depuis, plusieurs programmes provinciaux et territoriaux ont vu le jour, en plus des allocations familiales du Québec qui existaient déjà avant 1993. Pour être admissible, une personne doit avoir la responsabilité première de veiller aux besoins et à l'éducation d'un ou de plusieurs enfants de moins de 18 ans. La plupart des prestations sont calculées en fixant un montant maximum par famille ou par enfant et en réduisant cette somme selon un certain pourcentage du revenu net de la famille. Sont comptés explicitement dans les données de 2002 les programmes suivants : la prestation de base fédérale, le Supplément à la prestation nationale pour enfants (ces deux programmes connus sous le nom de la prestation fiscale canadienne pour enfants), la prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador, la prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse, la prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick, le supplément du revenu gagné du Nouveau-Brunswick, l'allocation familiale du Québec, l'allocation à la naissance du Québec, le supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants, la prestation pour enfants de la Saskatchewan, le crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta, la prestation familiale de la Colombie-Britannique, et le supplément du revenu gagné de la Colombie-Britannique.

Prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV)

La prestation de la Sécurité de la vieillesse (SV) est versée aux résidents du Canada âgés de 65 ans ou plus. Les prestataires de la SV dont le revenu est faible ou nul peuvent aussi recevoir le Supplément de revenu garanti (SRG) fédéral, tandis que leurs conjoints qui sont âgés de 60 à 64 ans (et qui ne sont pas encore admissibles eux-mêmes à la prestation de la SV ou au SRG) touchent l'Allocation au conjoint.

Prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Régime de rentes du Québec (RRQ)

Le RPC et le RRQ sont des régimes d'assurance sociale contributifs obligatoires qui constituent une source de revenu de retraite et qui protègent les travailleurs et leur famille en cas de perte de revenu causée par l'invalidité ou le décès.

Prestations d'assurance-emploi

L'assurance-emploi est un programme fédéral comportant les types de prestations suivants : prestations ordinaires d'assurance-emploi, prestations de maladie, prestations de maternité ou parentales et prestations destinées aux personnes qui suivent des cours de formation reconnus ou qui participent à des programmes de création d'emplois ou de partage de poste. Pour être admissible, le prestataire ne doit plus toucher de revenu d'emploi et doit avoir accumulé un nombre minimal de semaines ou d'heures d'emploi assurable au cours de la période précédente; d'autres conditions peuvent également s'appliquer.

Assistance sociale

Englobe les nombreux suppléments de revenu provinciaux et municipaux destinés aux particuliers et aux familles. Ces suppléments sont habituellement accordés dans les cas où on ne peut faire appel à aucune autre source d'aide publique.

Indemnités pour accidents du travail

Ce programme vise à protéger tous les travailleurs à temps plein ou à temps partiel contre la perte de salaire causée par un accident du travail ou une maladie professionnelle et à les aider à acquitter les frais médicaux et autres.

Crédit pour taxe sur les produits et services /taxe de vente harmonisée

Institué en 1990 en même temps que la taxe sur les produits et services, ce crédit vise à compenser la TPS/TVH que paient les familles et personnes à faible revenu. En Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador, le nom a été changé en celui de crédit pour taxe de vente harmonisée en avril 1997, au moment où le volet administratif de la TPS a été fusionné avec la taxe de vente provinciale. Est comprise l'Allocation des frais chauffage de 2001.

Crédits d'impôt provinciaux/territoriaux

Tous les crédits d'impôt remboursables, sauf les crédits d'impôt pour enfants (ces derniers étant inclus avec les prestations fiscales pour enfants). Certains de ces crédits sont destinés à aider les familles et personnes à faible revenu à payer les taxes foncières, les taxes pour l'éducation, le loyer et les frais de subsistance, etc. Sont inclus les crédits pour taxe de vente tels que le Crédit pour taxe de vente du Québec et le crédit pour TVH de Terre-Neuve-et-Labrador. L'abattement du Québec, bien que remboursable, n'est pas inclus dans les crédits d'impôt provinciaux mais plutôt dans l'impôt sur le revenu.

Autres transferts gouvernementaux

Transferts gouvernementaux non inclus ailleurs. Il s'agit principalement de tous les autres transferts non imposables. Aux fins de l'EDTR, ces montants sont inclus dans «Autre revenu», en raison notamment de la faible couverture, en vertu du régime fiscal, de tout transfert non imposé. Dans les interviews — tant celles de l'EFC que celles de l'EDTR — il se peut qu'il y ait sous-déclaration de ces transferts, pour lesquels les données sont recueillies au moyen d'une question ouverte. Néanmoins, les types de transfert qui relèvent de cette rubrique sont les suivants : les paiements au titre des programmes de formation non déclarés ailleurs, la pension d'ancien combattant, les pensions destinées aux aveugles et aux personnes handicapées, les paiements reçus de façon régulière des régimes provinciaux d'assurance-automobile (sauf les paiements forfaitaires) et les prestations destinées aux employés de l'industrie des pêches.

Revenu total

Revenu de toute provenance (y compris les transferts gouvernementaux) avant déduction des impôts fédéral et provincial. Le revenu total est aussi appelé revenu avant impôt (mais après transferts). Toutes les sources de revenu sont classées dans deux catégories : revenu du marché ou transferts gouvernementaux.

Impôt sur le revenu

Somme des impôts fédéral et provincial sur le revenu (dus) pour l'année d'imposition. Sont inclus l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les gains en capital et l'impôt sur les retraits d'un REER, une fois pris en compte les exemptions, les déductions, les crédits d'impôt non remboursables et l'abattement du Québec remboursable. Dans le cadre de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, les données sont puisées à même les dossiers administratifs ou estimées à partir de données globales provenant des dossiers administratifs; on obtient de cette façon de meilleurs résultats que lorsqu'on procède à des interviews.

Revenu après impôt

Revenu total, y compris les transferts gouvernementaux moins l'impôt sur le revenu.

Définitions relatives à la famille

Logement

D'une façon générale, un logement est un ensemble de pièces d'habitation. Un logement privé est un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée. Un logement collectif peut être à caractère institutionnel, communautaire ou commercial. Parmi les différents types de logements collectifs, seuls les logements à caractère communautaire sont visés dans l'EDTR.

Ménage

Un ménage est constitué d'une personne ou d'un groupe de personnes vivant dans un même logement.

Adulte

L'EDTR définit un adulte comme étant une personne de 16 ans ou plus au 31 décembre de l'année de référence.

Revenu de la famille

Le revenu de la famille se compose de l'ensemble des revenus des adultes de la famille, selon les définitions susmentionnées. De même, le revenu du ménage se compose de l'ensemble des revenus de tous les adultes du ménage. L'appartenance à une famille ou à un ménage est définie à un point particulier dans le temps, tandis que le calcul du revenu est fondé sur l'année civile complète. Les membres ou «la composition» de la famille peuvent avoir changé durant l'année de référence, mais aucun ajustement n'est fait au revenu de la famille pour tenir compte de tels changements.

L'EDTR définit ménage et famille en fonction des modalités d'habitation au 31 décembre de l'année de référence. Le statut de résident du Canada est établi en fonction de ces mêmes dates.

Type de familles économiques

Le type de familles économiques inclut les familles économiques et les personnes seules. Une famille économique est constituée d'un groupe de deux personnes ou plus qui partagent un même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption ou qui vivent en union libre. Une personne seule est une personne qui vit seule ou avec d'autres personnes avec lesquelles elle n'a aucun lien de parenté, par exemple un compagnon ou une compagne de chambre ou un pensionnaire.

Type de familles de recensement

Le type de familles économiques inclut les familles de recensement et les personnes hors de la famille de recensement. La famille de recensement correspond à ce qui est couramment appelé la famille nucléaire ou famille immédiate. D'une façon générale, elle se compose d'un époux et d'une épouse (un couple marié) ou d'un couple vivant en union libre avec ou sans enfants, ou de l'un ou l'autre des parents avec un ou plusieurs enfants. De plus, un enfant de la famille de recensement ne doit pas vivre avec son conjoint ou un ou avec un ou plusieurs de ses enfants dans ce même ménage. Un enfant dans une famille de recensement doit avoir moins de 25 ans et doit faire partie d'une relation parent-enfant (les liens de garde légale tels que tante ou oncle ne suffisent pas)

Une personne «hors famille de recensement» peut être une personne vivant seule, vivant avec des personnes non apparentées, ou vivant avec des personnes apparentées mais sans être unie par des liens conjugaux ou par des liens de parent-enfant (y compris des liens de tutelle).

Par définition, toutes les personnes qui sont membres d'une famille de recensement sont également membre de la même famille économique.

Soutien économique principal

Cette caractéristique est importante pour la dérivation des types de familles détaillés (voir la Classification des familles pour plus de détails).

Dans chaque ménage et dans chaque famille, la personne qualifiée de soutien économique principal est celle dont le revenu avant impôt est le plus élevé, sauf dans un cas : un enfant qui vit dans la même famille de recensement que son ou ses parent(s) ne peut être désigné comme soutien économique principal de la famille de recensement (cette exception ne s'applique pas aux familles économiques).

Dans le cas des personnes dont le revenu total avant impôt est une valeur négative, la valeur absolue du revenu s'applique, pour refléter le fait qu'une telle valeur négative découle habituellement de pertes encourues sur le marché qui ne sont pas censées se reproduire. Dans les rares cas où deux personnes touchent exactement le même revenu, l'aîné devient le soutien économique principal.

Tableau B
Classification des types de familles

- Familles économiques (ou familles de recensement), deux personnes ou plus
 - Familles de personnes âgées
 - Couples mariés de personnes âgées
 - Autres familles de personnes âgées
 - Familles autres que de personnes âgées
 - Couples mariés
 - Aucune personne gagnant un revenu d'emploi
 - Une personne gagnant un revenu d'emploi
 - Deux personnes gagnant un revenu d'emploi
 - Familles biparentales avec enfants
 - Aucune personne gagnant un revenu d'emploi
 - Une personne gagnant un revenu d'emploi
 - Deux personnes gagnant un revenu d'emploi
 - Trois personnes ou plus gagnant un revenu d'emploi
 - Couples mariés avec d'autres personnes apparentées
 - Familles monoparentales
 - Familles monoparentales, un homme à leur tête
 - Familles monoparentales, une femme à leur tête
 - Aucune personne gagnant un revenu d'emploi
 - Une personne gagnant un revenu d'emploi
 - Deux personnes ou plus gagnant un revenu d'emploi
 - Autres familles (autres que de personnes âgées)
- Personnes seules (ou personne ne faisant pas partie d'une famille de recensement)
- Personnes âgées, hommes
 - Ne gagnant pas de revenu d'emploi
 - Gagnant un revenu d'emploi
- Personnes âgées, femmes
 - Ne gagnant pas de revenu d'emploi
 - Gagnant un revenu d'emploi
- Autres que personnes âgées, hommes
 - Ne gagnant pas de revenu d'emploi
 - Gagnant un revenu d'emploi
- Autres que personnes âgées, femmes
 - Ne gagnant pas de revenu d'emploi
 - Gagnant un revenu d'emploi

Aux fins de la présente classification, les définitions suivantes s'appliquent :

Familles de personnes âgées

Le soutien économique principal est âgé de 65 ans ou plus.

Couples mariés/conjoints

Les couples mariés, y compris les couples légalement mariés, les personnes vivant en union libre et les couples du même sexe, où le soutien économique principal est l'une des deux personnes qui forment le couple marié.

Enfants

Le ou les enfants (naturels, par adoption, par alliance ou en foyer nourricier) du soutien économique principal âgés de moins de 18 ans. D'autres personnes apparentées peuvent aussi faire partie de la famille.

Famille monoparentale

Les familles qui comprennent au moins un enfant selon la définition ci-dessus. Les familles dont le parent est âgé de 65 ans ou plus sont exclues.

Personne apparentée

Personne apparentée au soutien économique principal, par le sang, par alliance ou par adoption ou qui vit en union libre avec cette personne.

Autre personne apparentée

Une ou plusieurs personnes de la famille économique qui n'est ni le soutien économique principal ni son conjoint ni un de ses enfants âgés de moins de 18 ans.

Concepts analytiques

Dollars courants versus dollars constants

On entend par «dollars courants» leur valeur à la période courante. L'expression «dollars constants» renvoie aux dollars de plusieurs années exprimés selon leur valeur («pouvoir d'achat») au cours d'une année, appelée l'année de base. On effectue ce genre d'ajustement en vue d'éliminer les effets des changements de prix généraux. Les dollars courants sont convertis en dollars constants au moyen d'un indice des fluctuations des prix. L'indice dont on se sert le plus souvent pour le revenu des ménages ou le revenu familial, à condition qu'aucune utilisation spécifique du revenu ne soit précisée, est l'indice des prix à la consommation (IPC), qui reflète les habitudes de dépenses moyennes des consommateurs au Canada.

Le tableau suivant présente les taux annuels de l'indice des prix à la consommation. Si vous voulez convertir les dollars courants de n'importe quelle année en dollars constants, vous devez les diviser par l'indice de l'année en question et les multiplier par l'indice de l'année de base que vous avez choisie (n'oubliez pas que le numérateur renferme la valeur

de l'indice de l'année à laquelle vous voulez convertir les dollars courants). Par exemple, selon l'indice, la somme de 10 000 \$ en 1997 correspondrait à la somme de 10 548 \$ en dollars constants de 2000 ($10\,000 \$ \times 113,5/107,6 = 10\,548 \$$).

Tableau C
Indice des prix à la consommation, taux annuels, 1992=100

1980	52,4	1989	89,0	1998	108,6
1981	58,9	1990	93,3	1999	110,5
1982	65,3	1991	98,5	2000	113,5
1983	69,1	1992	100,0	2001	116,4
1984	72,1	1993	101,8	2002	119,0
1985	75,0	1994	102,0		
1986	78,1	1995	104,2		
1987	81,5	1996	105,9		
1988	84,8	1997	107,6		

Soutien économique/bénéficiaire d'un revenu

Le soutien économique est une personne qui a touché un revenu d'un emploi (salaires et traitements) ou d'un travail autonome durant l'année de référence. On entend habituellement par bénéficiaire d'un revenu une personne qui a reçu un revenu positif (ou négatif) de tous genres.

Revenu moyen

Le revenu moyen est calculé comme le revenu total ou «global» divisé par le nombre d'unités de la population. Il permet de suivre facilement la tendance du revenu global tout en apportant les corrections qui s'imposent compte tenu des changements de la taille de la population.

L'utilisation du revenu moyen à des fins d'analyse comporte deux inconvénients. D'abord, comme le revenu de tout le monde est calculé, la moyenne est sensible aux valeurs extrêmes : des valeurs inhabituelles de revenus élevés auront un impact majeur sur l'estimation du revenu moyen, tandis que des valeurs inhabituelles de faibles revenus, c'est-à-dire des valeurs hautement négatives, le feront baisser. (Voir aussi «Bénéficiaires versus non-bénéficiaires» et «Valeurs négatives».) Puis, cela ne donne aucune indication sur la répartition du revenu entre les membres de la population. À ce propos, on peut utiliser des mesures comme les quintiles, les déciles ou les coefficients de Gini.

Bénéficiaires versus non-bénéficiaires (valeurs nulles)

Pour chaque tableau indiquant des revenus moyens, on doit s'interroger à savoir si les non-bénéficiaires de ce genre de revenu sont inclus ou exclus de la population. Dans le cas du revenu familial total, il importe peu d'inclure ou d'exclure les unités dont le revenu est zéro, car très peu de familles disposent d'aucun revenu. Cependant, pour ce qui est du montant moyen des gains tirés d'un travail autonome, la valeur ne sera pas du tout la même si l'on inclut les personnes qui n'étaient pas travailleurs autonomes.

Valeurs négatives

Les sommes négatives déclarées comme revenu peuvent provenir de deux sources : les pertes nettes découlant d'un travail autonome (les dépenses excèdent les recettes) ou les pertes nettes sur placements (les pertes excèdent les gains). Comme pour les valeurs nulles, les valeurs négatives peuvent considérablement influencer sur les résultats. En général, dans les tableaux de revenu publiés, on traite les valeurs négatives comme les valeurs positives. Il y a toutefois quelques exceptions : pour le calcul des coefficients de Gini et l'écart de faible revenu, les valeurs négatives sont converties à zéro, et dans le calcul du principal soutien économique d'une famille ou d'un ménage, on retient plutôt la valeur absolue (voir «Soutien économique principal»).

Quintiles et déciles

Les quintiles et déciles de revenu constituent une façon appropriée de catégoriser les unités d'une population donnée du revenu inférieur au revenu supérieur dans le but de tirer des conclusions sur la situation relative des gens qui se situent en bas ou au milieu de l'échelle. Plutôt que d'utiliser des tranches de revenu fixes, comme c'est le cas dans une répartition typique de revenu, c'est la taille de chaque groupe de population qui reste fixe.

D'abord, toutes les unités de la population, qu'il s'agisse de personnes ou de familles, sont classées de la plus faible à la plus élevée selon la valeur de leur revenu d'un type particulier, comme le revenu après impôt. Puis, la population est divisée en cinq groupes comprenant un nombre égal d'unités, appelées les quintiles. De manière analogue, le fait de diviser la population selon le revenu en 10 groupes – chaque groupe comprenant le même nombre d'unités – produit des déciles.

La plupart des analyses doivent porter sur les gens appartenant à différents quintiles (ou décile) au sein d'une distribution de la population. On doit être prudent quand on fait des comparaisons entre des quintiles (ou décile) qui proviennent de différentes distributions, parce qu'on doit s'attendre à ce que cela change à la fois les tranches de revenu représentées par chaque quintile (ou décile) et les personnes qui composent chaque quintile (ou décile). Si on utilise des concepts différents relatifs au classement des unités de la population du revenu, ceci pourrait avoir une incidence importante sur les résultats.

Revenu médian

Le revenu médian est la valeur selon laquelle la moitié des unités de la population ont des revenus inférieurs et la moitié, des revenus supérieurs. Pour calculer la valeur médiane du revenu, les unités sont classées de la plus faible à la plus élevée selon leur revenu et séparées en deux groupes de même taille. La valeur qui sépare ces groupes est le revenu médian. Elle correspond au 50e centile.

Parce que le revenu médian correspond exactement au milieu de la distribution de revenu, il n'est pas, contrairement à la moyenne, touché par les valeurs de revenu extrêmes. En ce sens la médiane est utile, car elle permet de minimiser l'effet de valeurs élevées de manière inhabituelle qui sont attribuées à relativement très peu de personnes.

Comme les distributions de revenu sont en général asymétriques vers la gauche – autrement dit, concentrées dans la partie inférieure de l'échelle – le revenu médian est habituellement inférieur au revenu moyen.

Taux implicite des transferts gouvernementaux ou impôts

Le taux implicite des transferts ou des impôts, selon le cas, permet de montrer l'importance relative des transferts reçus ou des impôts payés à l'égard de personnes ou de familles différentes. Ce concept est semblable au taux effectif d'imposition, mais pas identique. Pour une personne ou une famille donnée, le taux effectif est le montant des transferts ou des impôts exprimés en pourcentage de leur revenu, habituellement le revenu du marché, le revenu total ou le revenu après impôt. Le taux implicite pour une population donnée est le montant des transferts/impôts en moyenne (ou agrégé) exprimé en pourcentage de leur revenu moyen (ou agrégé).

Ajustement pour la taille de la famille (échelle d'équivalence)

Il ne suffit pas de connaître la somme déclarée comme revenu pour avoir un portrait du bien-être économique d'une famille, il faut aussi connaître le nombre de personnes qui composent celle-ci. On a analysé le revenu familial à partir de deux approches. La première consiste à produire des données selon le genre d'unités familiales détaillées, de sorte qu'au sein d'un genre d'unités familiales données, les différences dans la taille de la famille ne sont pas significatives. De fait, de nombreuses mesures du revenu ont été recoupées selon le genre d'unités familiales détaillées dans les tableaux publiés.

On peut aussi ajuster le montant du revenu pour tenir compte de la taille de la famille, à des fins d'analyse seulement. Le principal défi de cette approche consiste à sélectionner un élément correcteur approprié. Quoiqu'il n'existe pas d'approche simple unique, on peut prétendre, toutefois, qu'il vaut mieux ajuster dans une certaine mesure que de ne pas ajuster du tout.

La méthode la plus simple est d'utiliser le revenu par habitant, c'est-à-dire, de diviser le revenu familial par la taille de la famille. Le revenu par habitant a toutefois des limites : il a tendance à sous-estimer le bien-être économique des grandes familles comparativement à celui des petites familles. Il en est ainsi parce que le revenu par habitant suppose que les

coûts de la vie sont les mêmes pour chaque membre de la famille, alors que certains coûts, principalement ceux liés au logement, diminuent proportionnellement selon la taille de la famille (ils peuvent aussi être moins élevés pour les enfants que pour les adultes). Par exemple, on peut soutenir que les frais de logement pour un couple d'adultes mariés sans enfants ne sont pas supérieurs à ceux d'un adulte vivant seul.

Pour tenir compte de telles économies d'échelle, on se sert fréquemment d'une «échelle d'équivalence» qui permet d'ajuster le revenu familial. L'échelle d'équivalence constitue un ensemble de facteurs décroissants attribués au premier membre, au deuxième membre, etc. Elle ne suppose pas implicitement des coûts égaux pour les autres membres de la famille, comme c'est le cas selon l'approche du revenu par habitant. Le montant du revenu rajusté pour la famille est calculé en divisant la valeur du revenu par la somme des facteurs attribués à chaque membre.

Il n'y a pas d'échelle d'équivalence unique au Canada. Celle dont on se sert dans les tableaux de revenu publiés et dans des concepts comme la mesure de faible revenu (MFR) a toutefois atteint un degré d'acceptation élevé. Dans cette échelle d'équivalence, les facteurs sont les suivants :

la personne la plus vieille de la famille reçoit un facteur de 1,0;
la personne suivante en âge reçoit un facteur de 0,4;
tous les autres membres de la famille âgés de 16 ans et plus reçoivent chacun un facteur de 0,4;
tous les autres membres de la famille de moins de 16 ans reçoivent un facteur de 0,3.

Par exemple, cela se traduit en un facteur total pour la division du revenu de seulement 1,4 pour un couple marié plutôt que de 2,0 (la taille de la famille). Une famille dont le revenu total est de 56 000 \$ serait considérée comme ayant un niveau de vie équivalent à celui d'un adulte vivant seul dont le revenu est de 40 000 \$, comparativement à un adulte dont le revenu est de 28 000 \$ selon le calcul par habitant.

Coefficient de Gini

Avec le coefficient de Gini, tel qu'il s'applique aux revenus, on estime la mesure du degré d'inégalité dans une distribution de revenus. Les coefficients de Gini sont publiés pour diverses mesures de revenu comme le revenu du marché, le revenu total et le revenu après impôt, et servent à comparer l'uniformité de la répartition du revenu entre différentes mesures du revenu au sein de diverses populations ou à l'intérieur de la même population au fil du temps.

Les valeurs du coefficient de Gini varient entre 0 et 1. Une valeur de zéro indique que le revenu est également divisé entre les membres de la population : toutes les unités recevant exactement le même montant de revenu. Par contre, un coefficient de Gini de 1 dénote une distribution parfaitement inégale au sein de laquelle une unité possède l'ensemble du revenu de l'économie. Une diminution de la valeur du coefficient de Gini peut, dans une large mesure, être interprétée comme une diminution de l'inégalité, et vice versa.

Définitions du faible revenu

Seuil de faible revenu (SFR)

Les seuils de faible revenu (SFR) sont établis au moyen de données tirées de l'Enquête sur les dépenses des familles, maintenant appelée Enquête sur les dépenses des ménages. Ces seuils indiquent à quel niveau de revenu une famille peut se trouver dans le besoin parce qu'elle doit consacrer une plus grande partie de son revenu à l'achat de nécessités que la famille moyenne de taille similaire. De façon plus particulière, le seuil est défini comme étant le revenu en deçà duquel une famille est susceptible de dépenser 20 points de pourcentage de plus de son revenu pour la nourriture, le logement et l'habillement que la famille moyenne. Il existe des seuils distincts pour sept tailles de famille – de la personne vivant seule aux familles comptant sept membres ou plus – ainsi que pour cinq tailles de région de résidence – des régions rurales aux régions urbaines comptant une population supérieure à 500 000 habitants.

Calcul des seuils de faible revenu

La première étape dans la production d'une série de seuils de faible revenu consiste à calculer la proportion du revenu qu'une famille consacre en moyenne à la nourriture, au logement et à l'habillement. L'Enquête sur les dépenses des familles de 1992 a révélé que, en moyenne, les familles dépensent 44 % de leur revenu après impôt (et 35 % de leur revenu total «avant impôt») pour l'achat de ces nécessités. Ensuite, on ajoute 20 points de pourcentage, ce qui donne 64 % du revenu après impôt. Ce calcul est effectué à partir de l'hypothèse qu'une famille qui dépense plus que cette proportion de son revenu pour l'achat de nécessités se trouve en beaucoup plus mauvaise posture que la moyenne des familles. La dernière étape consiste à examiner la répartition du revenu selon les dépenses et à déterminer, au moyen d'une droite de régression, le niveau de revenu à partir duquel une famille a tendance à dépenser 20 points de pourcentage de plus que la moyenne pour l'achat de nécessités comme la nourriture, le logement et l'habillement.

Mise à jour des seuils de faible revenu et changement de l'année de base

Deux années de référence jouent un rôle dans le calcul d'une série de seuils de faible revenu : l'année de base et l'année de référence du revenu. L'année de base fournit le montant dépensé en moyenne pour la nourriture, le logement et l'habillement. Ce montant en pourcentage est utilisé pour dériver une série de seuils à mettre en rapport avec les données sur le revenu de cette année. On peut obtenir des seuils pour d'autres années de référence du revenu en appliquant le taux d'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) correspondant à la série de base des seuils.

L'utilisation de l'IPC pour effectuer une mise à jour des seuils permet de tenir compte de l'inflation, mais ne reflète aucun changement qui pourrait être survenu dans les dépenses moyennes pour des nécessités. Pour mesurer ces changements, Statistique Canada a mis au point une nouvelle série de seuils des dépenses moyennes après chaque Enquête sur les dépenses des familles. On se réfère à ces seuils comme à des «bases» parce que les

dépenses moyennes pour des nécessités au cours de cette année de base ont servi au calcul des seuils. Les deux plus récentes années de base utilisées sont 1992 et 1986. Les seuils fondés sur 1992 sont ceux qui sont le plus couramment utilisés par nos utilisateurs ils sont disponibles pour les années de référence du revenu à partir de 1980.

Taux de faible revenu

Les taux de faible revenu peuvent être calculés pour des personnes ou des familles. Dans l'un ou l'autre des cas, le revenu qui est comparé au seuil est le revenu de la famille économique entière. L'expression «personnes à faible revenu» devrait être interprétée comme désignant les personnes faisant partie d'une famille à faible revenu et les personnes vivant seules dont le revenu tombe sous le seuil de faible revenu. De la même façon, par «enfants à faible revenu», on entend les «enfants qui vivent dans des familles à faible revenu». Autrement dit, tous les membres d'une famille économique ont le même statut de faible revenu, mais ils sont comptés séparément au moment du calcul des taux de faible revenu basés sur des personnes.

Dans le calcul des taux de faible revenu, on utilise la taille de la famille et la taille de la région de résidence afin de trouver le seuil approprié. Le revenu familial est ensuite comparé à ce seuil. Lorsque l'unité pour laquelle un taux de faible revenu est dérivé est la famille, la famille est comptée si son revenu est inférieur à ce seuil. Dans le cas où l'unité d'analyse est la personne, on considère chacun des membres d'une famille comme étant à faible revenu si leur revenu familial est inférieur à ce seuil.

Utilisation des SFR après impôt et avant impôt

La part moyenne du revenu que les familles consacrent à la nourriture, au logement et à l'habillement occupe une place prépondérante dans le calcul des seuils de faible revenu et constitue sans aucun doute une mesure utile du bien-être économique quelle que soit la notion de revenu utilisée. La décision d'opter pour le revenu après impôt ou le revenu total ou le revenu du marché dépend de si l'on désire tenir compte ou non du pouvoir d'achat additionnel que confèrent les transferts gouvernementaux et de la réduction de ce pouvoir d'achat découlant de la nécessité de payer des impôts.

Statistique Canada produit deux séries de seuils de faible revenu et les taux correspondants : ceux fondés sur le revenu total (c'est-à-dire le revenu incluant les transferts gouvernementaux, avant la déduction de l'impôt sur le revenu) et ceux fondés sur le revenu après impôt. La dérivation de chaque série de seuils est effectuée de façon indépendante. Il n'y a pas de relation simple, comme le montant moyen d'impôts payables, qui distingue les deux niveaux.

On a choisi de mettre en évidence les taux après impôt et ce, pour deux raisons principales. D'une part, l'impôt sur le revenu et les transferts constitue deux mécanismes de redistribution du revenu. Les taux de faible revenu calculés avant impôt ne reflètent qu'en partie l'incidence totale de la redistribution découlant du système fiscal et de transferts du Canada, puisqu'ils incluent l'effet des transferts mais non l'effet de l'impôt

sur le revenu. D'autre part, étant donné que l'achat de nécessités est effectué avec des dollars après impôt, il est logique d'utiliser le revenu après impôt des gens pour tirer des conclusions au sujet de leur bien-être économique global.

Différences dans les taux après impôt et avant impôt

Les seuils de faible revenu après impôt ainsi que les taux après impôt qui en résultent ont été publiés à partir de 1980. Le nombre de personnes tombant sous ces seuils est toujours demeuré plus faible sur une base après impôt qu'avant impôt. Ce résultat peut sembler illogique à première vue, étant donné que le revenu après impôt ne peut pas être supérieur à celui avant impôt, puisque tous les transferts, y compris les crédits d'impôts remboursables, sont inclus dans la définition du revenu total «avant impôt». Toutefois, une mesure relative du faible revenu comme le SFR, est susceptible d'engendrer un tel résultat dans le cadre de tout système d'imposition progressif sur le revenu (c.-à-d. un système dans lequel les contribuables ayant des revenus plus élevés sont imposés à un taux supérieur à celui qui s'applique aux personnes dont le revenu est plus faible). En effet, des taux d'imposition «progressifs» engendrent souvent une distribution du revenu plus comprimée. Par conséquent, certaines familles se situant dans la catégorie du faible revenu avant que l'on tienne compte des impôts se retrouvent en relativement meilleure position lorsque le calcul est basé sur le revenu après impôt et, selon ce critère, ne figurent pas parmi les familles à faible revenu.

Écart de faible revenu

L'écart de faible revenu, appelé antérieurement «revenu déficitaire» représente le manque à gagner d'une famille à faible revenu par rapport au seuil de faible revenu pertinent. Pour les fins du calcul de cet écart, les revenus négatifs sont traités comme étant nuls.

Par exemple, une famille ayant un revenu de 15 000 \$ et dont le seuil de faible revenu pertinent est de 20 000 \$ aurait un écart de faible revenu de 5 000 \$. En termes de pourcentage, il s'agit d'un écart de 25 %. L'écart moyen pour une population donnée, que ce soit en termes de dollars ou de pourcentage, est la moyenne de ces valeurs telle qu'elles sont calculées pour chaque unité.

Mesure fondée sur un panier de consommation (MPC)

Développement des ressources humaines Canada a travaillé en collaboration avec les ministères des services sociaux des provinces et des territoires à établir une «mesure fondée sur un panier de consommation» (MPC). Cette approche visa à établir le coût d'un panier de consommation de biens et de services nécessaires comprenant notamment la nourriture, le logement, l'habillement et le transport ainsi qu'un multiplicateur pour couvrir d'autres biens essentiels. Les résultats obtenus ont servi à définir les niveaux de revenu nécessaires pour couvrir le coût du panier de consommation.

Le même argument utilisé pour justifier l'utilisation des taux de faible revenu après impôt peut également servir à légitimer ce choix du revenu après impôt pour comparer les seuils établis à partir de la mesure fondée sur le panier de consommation. C'est-à-dire qu'une mesure du bien-être devrait tenir compte du montant réellement disponible pour les dépenses. La notion de revenu proposée à des fins de comparaison avec les seuils de la mesure fondée sur le panier de consommation va même plus loin que celle du revenu après impôt en déduisant également d'autres dépenses obligatoires telles les pensions alimentaires, les frais de garde d'enfants liés au travail et les cotisations de l'employé à des fonds de pension et à l'assurance-emploi. Statistique Canada recueille certaines données qui seraient nécessaires pour produire des taux basés sur la mesure fondée sur le panier de consommation.

À propos de la pauvreté et du faible revenu

Ivan P. Fellegi
Statisticien en chef du Canada

Tout récemment, les médias ont traité de façon exhaustive des seuils de faible revenu de Statistique Canada et de leur lien avec la mesure de la pauvreté. Le débat gravite autour de l'utilisation des seuils de faible revenu comme seuils de pauvreté, même si Statistique Canada affirme clairement depuis leur diffusion, il y a plus de 25 ans, qu'ils n'en sont pas. Étant donné la grande attention dont cette question fait l'objet depuis quelque temps, Statistique Canada a saisi l'occasion de réitérer sa position sur le sujet.

Bien des gens et des organisations, tant au Canada qu'à l'étranger, veulent tout naturellement savoir combien de personnes et de familles vivent dans la «pauvreté» et comment leur nombre évolue. Devant ce besoin, différents groupes ont, à différents moments, élaboré des mesures diverses censées diviser la population en deux groupes : les gens pauvres et ceux qui ne le sont pas.

Malgré ces efforts, aucune définition de la pauvreté n'a encore été acceptée à l'échelle internationale, contrairement à d'autres mesures comme celle de l'emploi, du chômage, du produit intérieur brut, des prix à la consommation et du commerce international notamment. Cela n'est pas surprenant étant donné l'absence d'un consensus à l'échelle internationale sur ce qu'est la pauvreté et comment on devrait la mesurer. Un tel consensus a précédé l'établissement de toutes les autres normes internationales.

L'absence d'une définition acceptée à l'échelle internationale indique en outre qu'on ne sait trop si une définition internationale normalisée devrait permettre de faire des comparaisons du bien-être entre les pays à la lumière d'une telle norme ou s'il y aurait lieu de fixer des seuils de pauvreté selon les normes en vigueur dans chaque pays.

Parmi les seuils de pauvreté proposés, il y a eu notamment des mesures relatives (vous êtes pauvre si vos moyens sont modestes comparativement à ceux d'autres personnes au sein de votre population) et des mesures absolues (vous êtes pauvre si vous n'avez pas les moyens d'acheter un panier particulier de biens et services jugés essentiels). Les deux

approches font appel à des choix subjectifs et aboutissent forcément à des choix arbitraires.

Dans le cas du revenu relatif, la décision fondamentale à prendre consiste à déterminer quelle fraction du revenu global moyen ou médian constitue une situation de pauvreté. La moitié? Le tiers? Une autre proportion? Dans le cas du revenu absolu, on doit poser un nombre beaucoup plus grand de jugements individuels pour établir un seuil de pauvreté. Avant de calculer le revenu nécessaire à l'achat des «nécessités» de la vie, il faut d'abord décider de ce qui est une «nécessité» en matière de nourriture, d'habillement et de logement et d'une multitude d'autres achats allant des déplacements au matériel de lecture.

La difficulté sous-jacente tient au fait que la notion de pauvreté est intrinsèquement liée à l'atteinte d'un consensus social à un moment particulier dans un pays donné. Une personne qui s'en tire passablement bien selon les normes d'un pays en développement pourrait très bien être considérée comme désespérément pauvre au Canada. Et même à l'intérieur d'un pays, la perspective change avec le temps. Ainsi, un niveau de vie jugé acceptable au siècle dernier pourrait très bien sembler inacceptable aujourd'hui.

C'est le processus politique qui permet aux sociétés démocratiques d'obtenir des consensus sociaux sur des questions de nature intrinsèquement subjective. Or, ce processus ne relève certainement pas du bureau national de la statistique du Canada qui est fier de son objectivité et dont la crédibilité repose sur la mise en pratique de cette objectivité.

Au Canada, le Groupe de travail fédéral, provincial, territorial sur la recherche et l'information dans le domaine du développement social a été mis sur pied pour instaurer une façon de définir et de mesurer la pauvreté. Créé par Développement des ressources humaines Canada et les ministres des services sociaux de diverses instances, ce groupe a proposé une mesure préliminaire de la pauvreté fondée sur un panier de consommation — un panier dont les biens et services sont marqués d'un prix. Le seuil de pauvreté se fonderait sur le revenu nécessaire pour acheter les articles contenus dans ce panier.

Lorsque les gouvernements auront formulé une définition, Statistique Canada s'emploiera à estimer le nombre de personnes dites pauvres selon cette définition. Cette tâche serait certainement respectueuse de son mandat et de son souci d'objectivité. Entre-temps, Statistique Canada ne mesure pas et ne peut pas mesurer le seuil de «pauvreté» au Canada.

Depuis bon nombre d'années, Statistique Canada publie une série de mesures appelées «seuils de faible revenu». Nous rappelons régulièrement et sans cesse la grande différence qu'il y a entre ces seuils et les mesures de la pauvreté. Les seuils de faible revenu s'obtiennent à l'aide d'une méthodologie logique et bien définie qui permet de déterminer qui s'en tire beaucoup moins bien que la moyenne. Bien entendu, s'en tirer beaucoup moins bien que la moyenne ne signifie pas nécessairement qu'on soit pauvre.

Néanmoins, en l'absence d'une définition convenue de la pauvreté, ces statistiques ont été utilisées par de nombreux analystes pour étudier les caractéristiques des familles qui, toutes proportions gardées, sont les plus démunies au Canada. Ces mesures nous ont permis de signaler d'importantes tendances telles que la composition changeante de ce groupe au fil des ans. Par exemple, les personnes âgées étaient de loin le groupe le plus fortement représenté dans la catégorie des personnes à «faible revenu» il y a 20 ou 30 ans, alors que, plus récemment, les familles monoparentales ayant à leur tête une femme ont vu leur proportion s'accroître de façon importante.

Ces faits et d'autres renseignements ont été considérés comme utiles par bien des gens du gouvernement et de l'extérieur de la fonction publique. Par conséquent, à l'issue d'une vaste consultation publique tenue par Statistique Canada il y a 10 ans, c'est presque à l'unanimité qu'on nous a demandé de continuer à publier nos analyses du faible revenu. De plus, en l'absence d'une méthodologie de rechange généralement acceptée, la majorité des personnes consultées ont insisté pour que nous continuions à utiliser nos définitions actuelles.

Faute d'un consensus social, sanctionné par l'appareil politique, sur les personnes qu'il y aurait lieu d'appeler «pauvres», certains groupes et individus utilisent les seuils de faible revenu de Statistique Canada comme une définition de facto de la pauvreté. Nous n'avons rien à redire tant et aussi longtemps que cela représente leur propre opinion de la façon dont la pauvreté devrait être définie au Canada: tout le monde a droit à ses idées. Mais cela ne représente certainement pas le point de vue de Statistique Canada sur la façon dont il conviendrait de définir la pauvreté.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES POIDS

Les microdonnées des fichiers à grande diffusion ne sont pas pondérées. Il est du ressort des utilisateurs des données d'appliquer les poids appropriés compte tenu des résultats qu'ils veulent produire. Si l'on n'applique pas les poids appropriés, les estimations effectuées à partir des microdonnées ne peuvent être considérées comme représentatives de la population observée, et ne correspondront pas à celles que produirait Statistique Canada. On retrouve les poids sous la variable «contrôle de l'échantillon». Dans le guide de l'utilisation des microdonnées de l'enquête transversale de l'EDTR, la variable de poids est ICSWT26.

LIGNES DIRECTRICES POUR LA DIFFUSION (QUALITÉ DES DONNÉES)

Les utilisateurs de microdonnées devraient appliquer les règles d'évaluation de la qualité des données figurant ci-dessous à toutes les estimations qu'ils produisent et ne devraient retenir que celles qui répondent aux critères s'appliquant à la diffusion. Les estimations qui ne répondent pas à ces critères ne sont pas fiables.

Introduction

Les lignes directrices pour la diffusion et la publication s'appuient sur le concept de la "variabilité d'échantillonnage" afin de déterminer si les estimations tirées des microdonnées sont fiables. La variabilité d'échantillonnage peut être définie comme l'erreur dans les estimations qui découle du fait qu'on effectue l'enquête auprès d'un échantillon plutôt que de l'ensemble de la population. Le concept de l' «écart-type» et les mesures connexes du «coefficient de variation» et de l' «intervalle de confiance» fournissent une indication de la taille de la variabilité d'échantillonnage.

L'écart-type et le coefficient de variation ne servent pas à mesurer les biais systématiques des données d'enquêtes qui pourraient avoir des répercussions sur les estimations. Ils sont plutôt fondés sur l'hypothèse que les erreurs d'échantillonnage suivent une distribution normale de probabilités.

Sous réserve de cette hypothèse, il est possible d'estimer dans quelle mesure les divers échantillons qui ont le même plan et le même nombre d'observations pourraient aboutir à des résultats différents. Cela donne une idée de la marge d'erreur susceptible d'être comprise dans les estimations dérivées de notre échantillon unique.

Pour une description détaillée des mesures de la variabilité d'échantillonnage, voir A. Satin et W. Shastry, *L'échantillonnage: un guide non mathématique*, Statistique Canada, produit no 12-602F au catalogue.

Taille minimum des estimations destinées à la diffusion

Les seuils de suppression, ou les mesures de qualité des données, sont établis en se basant sur la taille de l'échantillon à partir duquel les estimés sont produits. De façon générale, un échantillon composé d'au moins vingt-cinq observations est requis pour que l'estimé soit publiable. Le seuil de suppression peut varier légèrement selon le type d'estimés produits. Ces seuils nous permettent d'assurer la confidentialité des répondants et la qualité des données.

Seuils de suppression

ESTIMÉ	SUPPRIMÉ SI:
Pourcentage, distribution, proportion/part :	
% sous le seuil de faible revenu (SFR)	Dénominateur* taille de l'échantillon < 25
Distribution du revenu	ou
Proportion des familles ayant un revenu =0	Dénominateur* taille de l'échantillon < 100 et numérateur de la taille de l'échantillon < 5
Ratios:	
Gains femmes/hommes	Numérateur de la taille de l'échantillon < 25
	ou
	Dénominateur de la taille de l'échantillon < 25
Quintiles (parts, moyennes et limites supérieures du revenu)	
Part du revenu par quintile	Taille de l'échantillon de tous les quintiles /5 < 25
Moyenne du revenu par quintile	ou
Limites supérieures du revenu	Limites supérieures du revenu pour le quintile de revenu supérieur ou l'ensemble des quintiles
Autres mesures	
Comptes	
Moyennes	
Médianes	
Coefficients de Gini	Taille de l'échantillon < 25

*La taille de l'échantillon du dénominateur réfère à la taille de l'échantillon de la population totale à partir duquel la distribution, les pourcentages, les proportions ou les parts sont dérivés.

Estimation d'agrégats et de moyennes pour les provinces

Lors du calcul d'estimés pour les agrégats et les moyennes au niveau provincial, il importe de noter que pour un nombre restreint d'enregistrement la province de résidence a été supprimée. Cela devrait engendrer un léger biais dans les estimés provinciaux.

Lignes directrices pour l'arrondissement

Une fois qu'il a été déterminé que les résultats obtenus sont fiables, le niveau d'arrondissement correspond au niveau de précision des données. Les lignes directrices qui suivent devraient être utilisées pour l'arrondissement :

- Les estimations de sous-groupes de population devraient être arrondies à la centaine près ;
- Les taux et les pourcentages devraient être arrondis à la décimale près.
- Il convient de souligner que tous les calculs doivent être faits à partir d'éléments non arrondis, puis arrondis au moyen de la technique d'arrondissement classique.
- Dans la technique d'arrondissement, si le premier ou le seul chiffre à supprimer se situe entre 0 et 4, le dernier chiffre à conserver ne change pas. Si le premier ou le seul chiffre à supprimer se situe entre 5 et 9, on augmente de 1 la valeur du dernier chiffre à conserver. Par exemple, selon la technique d'arrondissement classique à la centaine près, une estimation de 49 448 serait arrondie à 49 400, et une estimation de 49 252, à 49 300. Le chiffre 1,78 % serait arrondi à 1,8 %.

Test d'hypothèse compris dans les progiciels statistiques

Nous rappelons aux utilisateur de microdonnées que les résultats des test d'hypothèse (p.ex., valeurs de p du test t ou statistiques de Pearson) fournis automatiquement par les progiciels de statistiques courants sont erronés lorsque les données analysées proviennent d'enquêtes complexes comme l'EDTR. Ces progiciels supposent au départ qu'on a procédé à un échantillonnage aléatoire simple; ils ne tiennent pas compte des caractéristiques spéciales du plan de sondage de l'EDTR comme la stratification, la mise en grappes et les probabilités inégales de sélection.

Nombre de progiciels courants tiennent compte des probabilités inégales de sélection en autorisant le recours à la pondération pour la production des estimations, mais ils ne prennent pas correctement en compte le plan de sondage lors du calcul des estimation de la variance, un élément essentiel de la plupart des tests statistiques.

Pour effectuer des tests d'hypothèses, il existe une méthode en deux étapes qui utilise les progiciels de statistiques courants pour calculer les paramètres du test. Il s'agit d'abord d'estimer les caractéristique d'intérêt en utilisant les poids fournis dans les fichiers de microdonnées, puis d'obtenir des estimations de la variance approximative de ces caractéristiques en utilisant le progiciel comme pour produire les estimations des caractéristiques, mais en appliquant cette fois un poids relatif correspondant au quotient du poids original par la moyenne des poids originaux de l'ensemble des observations utilisées pour les calculs. Les données obtenues dans ces deux étapes peuvent alors être combinées pour calculer les paramètres du test. Il convient cependant de noter que cette méthode ne donne que des estimations approximatives de l'écart-type.

Il convient de noter qu'il est impossible d'obtenir de meilleures estimations de la variance fondée sur le plan de sondage en utilisant des logiciels conçus spécifiquement pour les données d'enquête. Les informations sur le plan de sondage qui seraient nécessaires à cette fin ne sont en effet toujours pas disponibles dans les fichiers de données de l'EDTR pour des raisons de confidentialité. Toutefois, on peut obtenir de Statistique Canada contre recouvrement des coûts, de meilleures estimations de la variance.

CONFIDENTIALITÉ DU FICHIERS DES MICRODONNÉES À GRANDE DIFFUSION

La production d'un fichier de microdonnées à grande diffusion comprend de nombreuses mesures de protection visant à prévenir l'identification d'une personne. Les enquêtes longitudinales comportent un défi supplémentaire du point de vue de la confidentialité, étant donné que des données sont recueillies pour une même personne pendant plusieurs années. Pour cette raison, Statistique Canada planifie de diffuser seulement les données de l'enquête transversale de l'EDTR. Le nombre de sujets compris dans l'EDTR augmente aussi le traitement supplémentaire requis pour assurer la confidentialité. La confidentialité du fichier à grande diffusion est assurée principalement par la réduction de l'information, c'est-à-dire la suppression de variables complètes ou de certains détails qu'elles comprennent, ou encore le regroupement de ces détails.

Dans le cadre de l'EDTR, on utilise un certain nombre de techniques pour assurer la confidentialité:

- Toutes les variables permettant l'identification directe de personnes sont évidemment supprimées du fichier. Il s'agit du nom, du numéro de téléphone et d'autres données utilisées pour la collecte.
- Aucun renseignement géographique en deçà du niveau de la province n'est disponible dans le fichier.
- Regroupement de catégories. Cette méthode est appliquée aux variables catégoriques (c'est-à-dire qualitatives).
- Codage supérieur et inférieur. Les valeurs très élevées et très faibles sont généralement rares ou uniques au sein d'une population. De telles valeurs extrêmes sont remplacées par une fourchette supérieure ou inférieure ou par une valeur supérieure ou inférieure.
- Arrondissement. Certaines variables, particulièrement celles de nature pécuniaire, sont arrondies.
- Suppression des caractéristiques. Dans certain cas, les combinaisons de variables peuvent être problématiques. On a procédé au croisement détaillé des

caractéristiques afin de discerner ces cas, et on a ensuite supprimé ou regroupé certaines des valeurs impliquées.

- Addition du "bruit" (perturbation). Certaines valeurs numériques ont peut-être été ajustées de façon aléatoire à la hausse ou à la baisse par des montants et des proportions inégaux, tout en maintenant l'intégrité des données, afin de permettre la production de statistiques exactes et précises.
- Les enregistrements imputés du fichier et des variables ne sont pas identifiés comme tels.

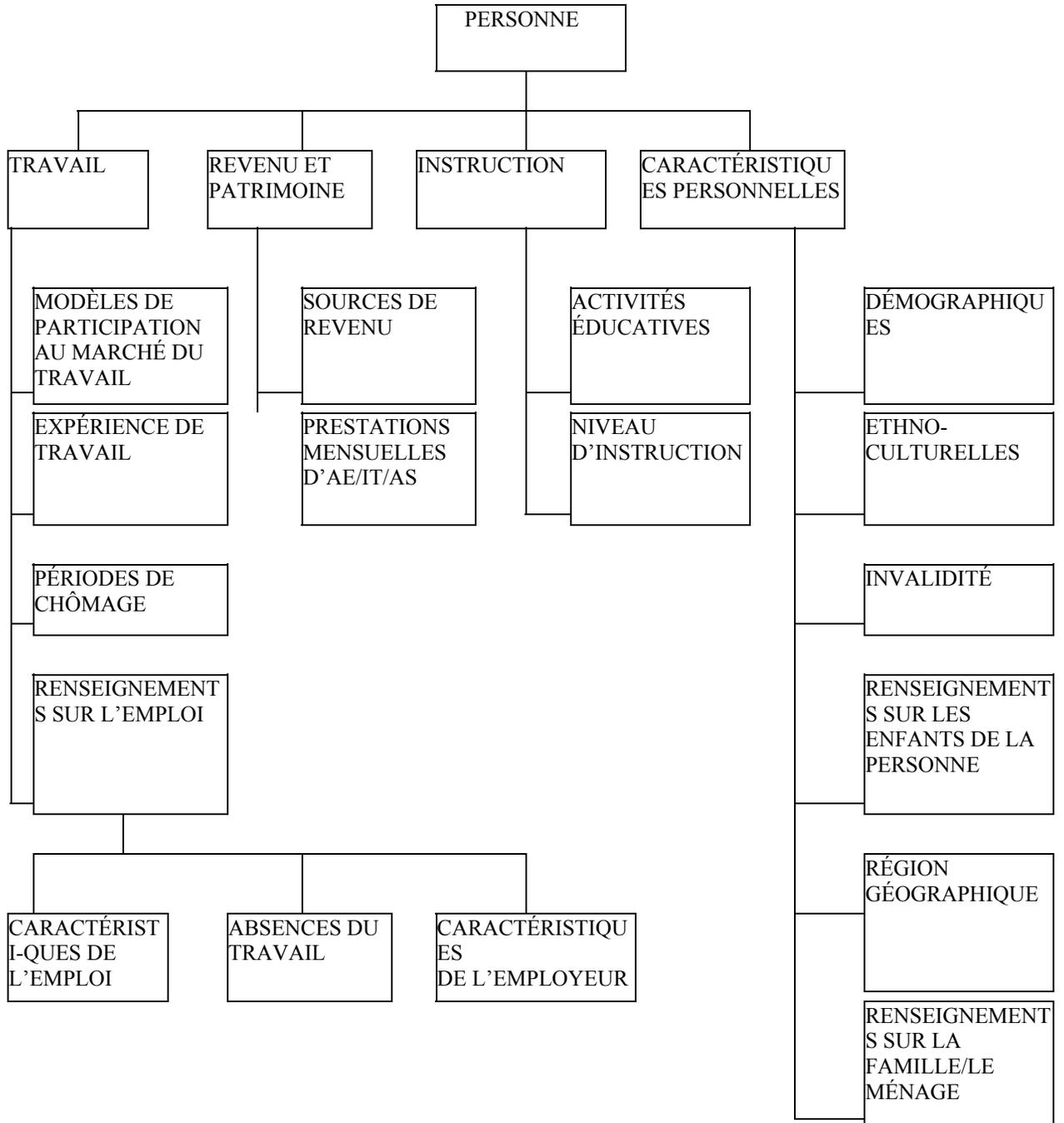
SOURCES, MÉTHODES ET PROCÉDURES D'ESTIMATION

Contenu de l'enquête

L'EDTR vise à enregistrer les changements survenus dans le bien-être économique des personnes et des familles au fil du temps et les changements dans le marché du travail et le revenu. L'enquête permet l'analyse des fluctuations de la population active d'après le cycle de vie ou le cycle économique; des répercussions des événements familiaux sur la participation au marché du travail et sur la rémunération; des facteurs contribuant à l'instabilité du revenu; ou ce qui provoque le début ou la fin d'un épisode de faible revenu; des changements relatifs à la composition du revenu au fil du temps. Comme l'EDTR comporte en plus une vaste sélection de variables de capital humain, on s'en sert aussi pour des études portant notamment sur les écarts de salaires et de gains entre les sexes.

Les principaux thèmes de l'EDTR sont illustrés dans le graphique ci-dessous.

Graphique A
Organisation du contenu



Univers de l'enquête

L'EDTR est une enquête menée auprès des ménages visant toutes les personnes au Canada, à l'exclusion des résidents du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des personnes vivant dans des réserves indiennes. Dans l'ensemble, ces exclusions représentent moins de 3 % de la population.

L'échantillon

Les échantillons de l'EDTR sont sélectionnés à partir de l'Enquête sur la population active (EPA), une enquête mensuelle, ce qui fait qu'ils partagent le même plan de sondage que cette dernière. L'échantillon de l'EPA est prélevé à partir d'une base aréolaire et se fonde sur un plan stratifié à plusieurs degrés qui s'appuie sur l'échantillonnage probabiliste. L'échantillon est composé de six échantillons indépendants. On les appelle des groupes de renouvellement parce que tous les mois un sixième de l'échantillon (soit un groupe de renouvellement) est remplacé.

L'échantillon de l'EDTR est composé de deux panels. Chacun d'eux comprend deux groupes de renouvellement de l'EPA et couvre près de 15 000 ménages. Les membres d'un panel sont suivis pour une période de six ans consécutifs. Un nouveau panel est introduit tous les trois ans. Par conséquent, deux panels se chevauchent toujours, ce qui donne lieu à un échantillon transversal combiné. Le diagramme suivant illustre comment et quand les panels se recourent.

Graphique B

Plan de recouvrement de l'échantillon de l'EDTR

1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Panel 1											
			Panel 2								
						Panel 3					
									Panel 4		

Collecte des données

Chaque ménage échantillonné dans le cadre de l'EDTR est interviewé jusqu'à 12 fois sur une période de six ans. Tous les ans en janvier, les intervieweurs recueillent les informations sur les expériences des répondants sur le marché du travail durant l'année civile précédente. On recueille par la même occasion des renseignements sur les relations familiales et les activités éducatives. Les caractéristiques démographiques des membres des familles et des ménages représentent un instantané de la population à la fin de chaque année civile.

Chaque année en mai, on recueille des renseignements sur le revenu auprès des mêmes ménages échantillonnés. L'interview sur le revenu est reportée jusqu'en mai pour tirer parti de la période de déclaration de revenus, moment où les répondants sont plus au fait de leur situation financière. La période de référence pour le revenu est l'année civile précédente.

Pour réduire le fardeau de réponse, les répondants peuvent autoriser Statistique Canada, aux fins de l'EDTR, à consulter leur déclaration de revenus. Ceux qui le font ne sont contactés que dans le cadre des interviews sur le travail. Près des trois quarts des répondants à l'EDTR consentent à ce qu'on utilise leurs dossiers administratifs.

Les interviews de l'EDTR sont administrées au téléphone et assistées par ordinateur (IAO). L'intervieweur lit les questions telles qu'elles apparaissent à l'écran et tape les renseignements déclarés. Dans le logiciel de collecte, des instructions «passez à» et des mécanismes de vérification permettent aux intervieweurs de relever et de régler immédiatement les incohérences dans les réponses. La collecte des renseignements se rapportant aux dates (p. ex., les épisodes d'emploi, les épisodes de chômage, les interruptions de travail) est grandement améliorée grâce à l'utilisation d'une telle technique interactive de saisie des données. En outre, l'IAO permet à l'intervieweur de relire aux répondants les renseignements qu'ils ont fournis lors de l'interview précédente. Cet outil aide donc les répondants à mieux se rappeler des événements passés.

Les réponses par personne interposée sont acceptées dans le cadre de l'EDTR. Ainsi, un membre du ménage peut répondre au nom de n'importe quel autre membre du ménage, à condition qu'il le veuille et qu'il soit bien informé.

Qualité des données

Il y a deux genres d'erreurs inhérentes aux données de sondage : les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non dues à l'échantillonnage. La fiabilité des estimations d'enquête repose sur l'incidence combinée des erreurs d'échantillonnage et des erreurs non dues à l'échantillonnage.

Erreurs d'échantillonnage

Des erreurs d'échantillonnage surviennent parce que l'on tire des conclusions pour l'ensemble de la population sur la base de renseignements obtenus auprès de seulement un échantillon de la population. Les résultats ainsi obtenus peuvent différer de ceux que l'on obtiendrait si les renseignements avaient été recueillis auprès de l'ensemble de la population. Les erreurs attribuables à l'élargissement du champ d'application des conclusions d'après l'échantillon à l'ensemble de la population sont appelées erreurs d'échantillonnage. Le plan de sondage, la variabilité des caractéristiques de la population que l'enquête mesure, de même que la taille de l'échantillon déterminent l'ampleur de l'erreur d'échantillonnage. De plus, pour un plan de sondage donné, l'importance de l'erreur d'échantillonnage variera selon les méthodes d'estimation employées.

Écart-type et coefficient de variation

Une mesure commune de l'erreur d'échantillonnage est l'écart-type (ET). L'écart-type mesure le degré de variation dans les estimations selon qu'on sélectionne un échantillon donné plutôt qu'un autre de même taille et ayant un plan de sondage identique. L'écart-type sert également à calculer les intervalles de confiance associés à une estimation (Y). Les intervalles de confiance servent à exprimer la précision de l'estimation. Il a été prouvé mathématiquement que, si l'échantillonnage était répété plusieurs fois, la valeur de la population réelle s'inscrirait dans l'intervalle de confiance $Y \pm 2ET$ 95 fois sur 100 et dans l'intervalle de confiance plus restreint défini par $Y \pm ET$, 68 fois sur 100. Une autre mesure importante de l'erreur d'échantillonnage est le coefficient de variation, qui est calculé comme la valeur en pourcentage de l'écart-type sur l'estimation Y (c'est-à-dire $100 \times ET / Y$).

L'exemple suivant illustre les rapports entre l'écart-type, les intervalles de confiance et le coefficient de variation. Supposons que le revenu moyen estimé d'une source donnée est de 10 000 \$ et que l'erreur type correspondante est de 200 \$. Le coefficient de variation est donc égal à 2 %. L'intervalle de confiance de 95 % estimé à partir de cet échantillon varie de 9 600 \$ à 10 400 \$, c'est-à-dire, $10\ 000 \$ \pm 400 \$$. Cela signifie qu'avec un degré de confiance de 95 %, on peut affirmer que le revenu moyen de la population cible se situe entre 9 600 \$ et 10 400 \$.

Les écart-types correspondant aux estimations de l'EDTR sont calculées selon la méthode «bootstrap». Pour plus de détails sur les écart-types et les coefficients de variation, veuillez consulter la publication de Statistique Canada intitulée *Méthodologie de l'Enquête sur la population active* (no 71-526-XPB au catalogue).

Sur une base de recouvrement des coûts, vous pouvez obtenir les écart-types et les coefficients de variation des estimations qui figurent dans la présente publication. Une méthode pour obtenir des approximations est fournie à la section 6 de cette publication.

Erreurs non dues à l'échantillonnage

Les erreurs non dues à l'échantillonnage sont le fait habituellement d'erreurs humaines, comme les erreurs d'inattention, les malentendus et les interprétations erronées. Les erreurs aléatoires auront très peu d'effet sur un grand nombre d'observations. En revanche, les erreurs systématiques peuvent influencer considérablement sur la fiabilité des estimations. Dans le cadre de l'EDTR, énormément de temps et d'efforts sont consacrés à la réduction des erreurs non dues à l'échantillonnage.

Les erreurs non dues à l'échantillonnage peuvent provenir de diverses sources telles que les erreurs de couverture, de réponse, de non-réponse et de traitement.

Il y a erreur de couverture quand les unités de la base de sondage ne représentent pas exactement la population cible. On peut avoir omis des unités de la base de sondage (sous-dénombrement), inclus des unités qui n'appartiennent pas à la population cible

(sur-dénombrement) ou inclus les mêmes unités plus d'une fois (unités en double). Le problème le plus commun est celui du sous-dénombrement.

Le taux de glissement constitue une mesure de l'erreur de couverture de l'enquête. On le définit comme étant la différence en pourcentage entre les totaux de contrôle (tirés des estimations démographiques) et les chiffres d'échantillon pondérés. Les taux de glissement dans le cas des enquêtes auprès des ménages sont habituellement positifs compte tenu du problème relativement plus fréquent de sous-dénombrement de la population. Par exemple, selon les chiffres présentés ci-dessous, en 2002, l'EDTR couvrait 84 % de sa population cible.

Tableau E
Taux de glissement pour l'EDTR

Année	2001	2002
Canada (%)	13,40	16,02

Sur demande, vous pouvez aussi obtenir les taux pour les groupements selon le sexe, la province et l'âge.

Les erreurs de réponse peuvent être attribuables à de nombreux facteurs, comme un questionnaire mal conçu, une interprétation erronée des questions de la part des intervieweurs ou des répondants ou une déclaration fautive des répondants. On s'efforce énormément de réduire l'existence de l'erreur de réponse dans l'EFC et l'EDTR. Parmi les mesures prises pour minimiser ce type d'erreur, mentionnons le recours à des intervieweurs hautement qualifiés et bien formés, de même que la supervision des intervieweurs afin de déceler une interprétation erronée des instructions ou des problèmes à l'égard du plan de questionnaire. Malgré tout, les répondants peuvent introduire une erreur s'ils ont, volontairement ou non, donné une mauvaise réponse.

Les données sur le revenu prêtent particulièrement à de fausses déclarations, vu qu'il s'agit d'une question délicate à multiples volets à l'égard de laquelle les répondants ne sont pas toujours familiers. Pour obtenir des renseignements plus exacts, les données sur le revenu sont recueillies dans le cadre de l'EFC et de l'EDTR après la période de déclaration de revenus, moment où les répondants connaissent mieux leur dossier d'impôt. Les répondants reçoivent de l'information relative à l'interview sur le revenu avant l'appel téléphonique de l'intervieweur. Ils disposent ainsi de temps pour consulter leurs documents et avoir en main les renseignements voulus au moment de l'interview. Néanmoins, en comparant les données produites à partir de l'EFC à celles d'autres sources, on constate que certaines composantes du revenu, comme les prestations d'assurance-emploi et le revenu d'un travail autonome, sont sous-déclarées lors des interviews sur le revenu. Pour les répondants qui autorisent Statistique Canada à consulter leurs fichiers d'impôt (soit la plupart des répondants), les données de l'EDTR sur le revenu sont puisées à même les dossiers administratifs. Cette procédure minimise le nombre de fausses déclarations de revenu dans le cadre de l'EDTR.

Dans une certaine mesure, il peut y avoir des erreurs dues à la non-réponse dans toute enquête notamment parce que les membres du ménage sont en vacances durant la période d'interview ou refusent de communiquer les renseignements demandés, malgré les tentatives de l'intervieweur d'obtenir une réponse complète auprès des unités échantillonnées. Pour ces personnes, les données manquantes sont imputées soit explicitement en attribuant des données à chaque non-répondant selon l'enregistrement d'un répondant similaire, soit implicitement en redistribuant le poids du non-répondant entre les autres répondants. Le biais associé à la non-réponse augmente en fonction de la différence entre les caractéristiques des répondants et des non-répondants. Les méthodes employées pour compenser la non-réponse et, du coup, pour tenter de minimiser le biais s'appuient sur les renseignements disponibles à l'égard des répondants et des non-répondants.

Les erreurs de traitement peuvent se produire à divers stades de l'enquête : la saisie, la vérification, la codification, la pondération ou la mise en tableaux des données. La méthode de collecte assistée par ordinateur dont on se sert dans l'EDTR et l'EFC réduit les risques d'erreurs de saisie parce que le logiciel fait des contrôles de cohérence et d'exhaustivité des données. Pour minimiser les erreurs de codification, de pondération ou de mise en tableaux, on effectue périodiquement des tests de diagnostic. Ces tests comprennent des comparaisons des résultats avec d'autres sources de données.

Représentativité transversale de l'EDTR

Chaque échantillon longitudinal ou «panel» dans l'EDTR est au départ un échantillon transversal représentatif de la population. Cependant, parce que la population réelle varie d'une année à l'autre, alors que, par définition, l'échantillon longitudinal reste le même, l'échantillon doit être ajusté de manière à bien refléter les changements dans la composition de la population. On y parvient en ajoutant à l'échantillon toutes les nouvelles personnes qui vivent avec les premiers répondants (tout en les enlevant de nouveau à des périodes subséquentes, s'ils quittent le ménage). Inversement, on attribue aux premiers répondants qui quittent la population cible (en déménageant à l'étranger, en étant institutionnalisés, etc.) un poids zéro aux fins de l'échantillon transversal. Ainsi, l'échantillon transversal, composé des premiers répondants moins ceux qui ont quitté la population cible plus ceux qui s'y sont greffés, est pratiquement entièrement représentatif de la population à chaque période. Le groupe manquant est composé de personnes qui viennent tout juste de s'ajouter à la population cible et qui ne vivent pas avec quelqu'un qui faisait partie de la population cible au moment de la sélection du plus récent panel. Comme l'EDTR lance un nouveau panel tous les trois ans, ce groupe est toutefois assez petit.

Taux de réponse

La qualité des données de toute enquête repose sur des taux de réponse élevés. C'est pourquoi on encourage fortement les répondants à participer pleinement à l'EDTR.

Les taux de réponse à l'EDTR sont relativement élevés. Le taux de réponse de l'échantillon transversal de l'EDTR a varié de 82,3 % en 1998 à 79,1% en 2002. Les taux de réponse relativement élevés à l'EDTR sont principalement attribuables à l'utilisation des données administratives provenant des fichiers d'impôt.

Tableau F
Taux de réponse à l'EDTR (1998-2002)

Année	1998	1999	2000	2001	2002
Taux de réponse (%)	82,3	82,8	80,8	79,1	79,1

Table 1

Imputation de données en cas de non-réponse

Dans certains cas dans l'EDTR, Les données sont imputées selon la méthode du «plus proche voisin» qui consiste à identifier une autre personne ayant des caractéristiques comparables à la personne qui n'a pas répondu aux questions. La valeur imputée est tirée de l'enregistrement de la personne semblable dite «répondant-donneur». Les sommes reçues dans le cadre de programmes gouvernementaux, comme la prestation fiscale pour enfants, le crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée, et le supplément de revenu garanti, sont aussi calculées dans le cadre de l'EDTR à partir d'autres renseignements recueillis.

L'EDTR utilise aussi d'autres techniques d'imputation. En fait, pour les données sur le revenu, on s'appuie d'abord sur les données de l'année précédente, mises à jour selon les circonstances. Ce n'est qu'en l'absence de telles données que l'on recourt à la technique du «plus proche voisin» pour l'imputation des données sur le revenu.

Les données obtenues à partir des dossiers d'impôt sont considérées comme complètes. Elles ne nécessitent donc pas d'imputation.

LE CONTENU DE L'EDTR

L'organisation du contenu de l'EDTR a déjà été présentée dans ce document. Les thèmes sont regroupés sous les rubriques travail, revenu et richesse, études et caractéristiques personnelles; nous mentionnons en outre certaines des variables qu'ils contiennent. Les variables qui se trouvent dans le fichier à grande diffusion sont signalées par un astérisque (*).

I. Le travail

Nature des activités relatives au marché du travail et tendances

- activité principale durant l'année *
- périodes d'emploi et périodes de chômage (dates de début et de fin, durées)
- situation mensuelle vis-à-vis de l'activité *
- nombre total de semaines pendant lesquelles la personne a été occupée, en chômage et inactive chaque année *
- périodes de cumul d'emplois
- périodes d'absence du travail

Expérience de travail

- nombre d'années de travail à temps plein et à temps partiel
- nombre d'années de travail à temps plein et en équivalent temps plein *

Caractéristiques des périodes sans emploi

- recherche d'emploi pendant la période
- dates des périodes de recherche d'emploi
- désir de travailler
- raison pour laquelle la personne ne cherchait pas d'emploi

Caractéristiques de l'emploi

(toutes les caractéristiques sont mises à jour annuellement et sont recueillies pour un maximum de six emplois par année; les dates des changements sont enregistrées.)

- dates de début et de fin, date initiale de début avec cet employeur
- salaire *
- horaire de travail (heures et type) *
- avantages sociaux *
- affiliation syndicale *
- profession *

- tâches de supervision/gestion
- catégorie de travailleurs *
- durée d'emploi (ancienneté)
- façon dont la personne a obtenu l'emploi
- raison pour laquelle l'emploi a pris fin

Caractéristiques des absences du travail

(Pour absence du travail d'une semaine ou plus. Les données sont recueillies au sujet du premier et du dernier congé de chaque année, pour chaque employeur)

- dates
- motif
- absence rémunérée ou non rémunérée

Caractéristiques de l'employeur

- secteur d'activité *
- taille de l'entreprise *
- secteur privé ou public *

II. Revenu et patrimoine

Sources de revenu

- renseignements annuels concernant environ 25 sources de revenu *
- revenu du marché*
- transferts gouvernementaux*
- impôt payé*
- revenu après-impôt*

Compensation financière

(Prestations reçues au cours de l'année et mois au cours desquels la personne a touché ces prestations)

- Assurance-emploi * – oui/non seulement sur les fichiers à grande diffusion
- aide sociale * – oui/non seulement sur les fichiers à grande diffusion
- indemnités pour accidents du travail * – oui/non seulement sur les fichiers à grande diffusion

III. Les études

Activité scolaire

- inscription à un programme d'étude créditées, durée en mois, en semaines et en heures
- genre d'établissement d'enseignement *
- fréquentation à temps plein ou à temps partiel *
- certificats obtenus (s'il y a lieu) *
- formation liée à l'emploi, séminaires, ateliers et conférences

Niveau de scolarité

(mis à jour annuellement)

nombre d'années d'études *
grades et diplômes obtenus *
principal domaine d'études

IV. Les caractéristiques personnelles

Caractéristiques démographiques

- date de naissance / âge *
- sexe *
- durée de l'état matrimonial actuel
- date/âge au premier mariage

Caractéristiques ethnoculturelles

- origines ethniques
- appartenance à un groupe désigné conformément au programme d'équité en matière d'emploi
- langue maternelle
- immigration
- pays de naissance
- niveau de scolarité et lieu de naissance du père et de la mère
- Limitation d'activités
- renseignements annuels les limitations d'activité et leurs répercussions sur le travail
- satisfaction à l'égard du travail

Renseignements sur les enfants de la personne

- nombre d'enfants nés, élevés
- année où le premier enfant est né et âge de la personne à ce moment

Géographie et mobilité géographique

- région économique ou région métropolitaine de recensement du domicile actuel
- taille de la collectivité
- déménagement durant l'année
- date du déménagement
- motif du déménagement
- nature du déménagement (déménagement du ménage complet/fractionnement du ménage)

Renseignements sur le ménage et sur la famille économique et de recensement

(Renseignements sommaires annuels, p. ex., taille, type)

- caractéristiques principales des autres membres du ménage/de la famille (p. ex. âge, sexe, lien avec les autres membres, revenu, nombre annuel d'heures travaillées)
- seuil de faibles revenus pertinent
- événements relatifs à la famille (mariage, séparation, décès, naissance)
- type de logement, caractéristiques, conditions du logement *
- Mode d'occupation, hypothèque, prix du loyer

PRODUITS ET SERVICES CONNEXES

Données statistiques disponibles à partir d'Internet

Voici les données disponibles gratuitement sur le site Web de Statistique Canada (www.statcan.ca) :

- Revenu moyen du marché selon certains types de famille, Canada
- Revenu moyen total selon le genre de famille, Canada
- Revenu moyen après impôt selon le genre de famille, Canada
- Transfert gouvernementaux et impôt sur le revenu selon les quintiles de revenu après impôt
- Personnes à faible revenu avant impôt, Canada
- Personnes à faible revenu après impôt, Canada

Pour télécharger ces tableaux, il suffit de cliquer successivement sur «Le Canada en statistiques», «La société», «Familles, ménages et logement» et «Revenu».

- Gains moyens selon le sexe et l'activité professionnelle, Canada
- Nombre estimatif de personnes gagnant un revenu, selon le sexe et l'activité professionnelle, Canada

Pour télécharger ces tableaux, il suffit de cliquer successivement sur «Le Canada en statistiques», «La société», «Travail, emploi et chômage» et «Rémunération».

Le revenu au Canada (version électronique) 75-202-XIF (36 \$)

Cette publication annuelle présente les points saillants et les statistiques sommaires sur le revenu et le faible revenu des familles. Il y est question du revenu du marché, des transferts gouvernementaux, du revenu total, de l'impôt sur le revenu, du revenu après impôt et du faible revenu.

On y trouve les estimations transversales de ces concepts de revenu pour l'année en cours et pour les années antérieures. Les estimations de ces dernières proviennent de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC).

Pour télécharger la version électronique de ce document, il suffit de cliquer successivement sur «Produits et services», «Parcourir les publications Internet (PDF ou HTML) (payantes)», «Finances personnelles et finances des ménages» et «Le revenu au Canada 75-202-XIF».

Analyses du Revenu au Canada (version électronique) (publiée pour la première fois en mai 2004) 75-203-XWF

Cette publication annuelle est un dérivé de la publication, Le revenu au Canada, catalogue 75-202. Elle présente de courts textes d'analyse sur le revenu des familles. La

publication traite des différentes composantes du revenu des familles: le revenu du marché, les transferts gouvernementaux, le revenu total, l'impôt sur le revenu, le revenu après impôt ainsi que le faible revenu.

Pour télécharger la version électronique de ce document, il suffit de cliquer successivement sur «Produits et services», «Parcourir les publications Internet (PDF ou HTML) (gratuites)», « Finances personnelles et finances des ménages» et « Analyses du revenu au Canada 75-203-X»

Tendances du Revenu au Canada 13F0022X (209\$)

Ce produit contient 43 tableaux croisés sur le revenu, couvrant la période 1980 à la plus récente année de référence. La majorité des tableaux comprennent des données pour le Canada, les 10 provinces et 15 régions métropolitaines de recensement (RMR). Tendances du revenu au Canada utilise le logiciel «Beyond 20/20 Browser» pour l'accès aux tableaux et leur manipulation.

Pour télécharger la version électronique de ce document, il suffit de cliquer successivement sur «Produits et services», «Parcourir les publications Internet (PDF ou HTML) (payantes)», « Finances personnelles et finances des ménages » et « Tendances du Revenu au Canada » 13F0022X».

Données longitudinales issues de l'EDTR

À partir de l'année de référence 1998, la source officielle de données sur le revenu n'est plus l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC), mais plutôt l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR).

L'EDTR est une enquête longitudinale – les mêmes personnes ont été interviewées chaque année pendant six années consécutives – qui a débuté en 1993.

En ce qui a trait au revenu, les deux enquêtes contiennent les mêmes données; on trouve en outre dans l'EDTR un vaste choix de variables retraçant l'évolution de la situation professionnelle, du revenu et de la situation familiale des Canadiens. Cette enquête ouvre donc de nouvelles pistes de recherche qui permettront de répondre à d'importantes questions et notamment de savoir d'une part combien de Canadiens demeurent sous le seuil de faible revenu pendant de longues périodes, et d'autre part ce qui permet à certains de mettre fin aux épisodes de faible revenu.

Paradoxalement, la richesse des données de l'EDTR rendant cette enquête si précieuse complique la tâche de Statistique Canada, qui doit en garantir la confidentialité.

Afin de se conformer aux dispositions rigoureuses de la Loi sur la statistique, l'organisme a donc opté pour de nouveaux modes de diffusion desdites données :

Accès à distance – Les clients conçoivent leurs programmes de traitement informatique et les transmettent par voie électronique à Statistique Canada qui soumet les données à ces programmes en appliquant les mesures visant à en préserver la confidentialité. Au besoin, certaines données sont supprimées du fichier de sortie. Les responsables de l'enquête retournent ensuite les résultats aux clients.

Accès sur place – Les chercheurs liés à Statistique Canada au moyen d'un contrat ont accès aux différents centres régionaux de consultation du pays. Là, le personnel met à leur disposition des outils d'extraction de données et applique des procédures visant à préserver la confidentialité des informations.

Centres de recherche sur les données – Des centres seront ouverts en 2000 dans certaines universités canadiennes. Ces centres constitueront en quelque sorte des filiales de Statistique Canada; les données y seront accessibles aux chercheurs et la confidentialité de celles-ci sera assurée.

Documents de recherche ou de travail

Statistique Canada publie divers documents de recherche ou de travail disponibles gratuitement sur son site Web (www.statcan.ca). Voici quelques-uns des documents destinés aux personnes qu'intéressent les tendances en matière de revenu. Plusieurs autres rapports sont également disponibles.

- Dans quelle mesure les Canadiens sont-ils exposés au faible revenu? (75F0002MIF99001)
- L'écart persistant : Nouvelle évidence empirique concernant l'écart salarial entre les hommes et les femmes au Canada (75F0002MIF99008)
- Comparaison des résultats de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) 1993-1997 : mise à jour (75F0002MIF99007)
- D'une enquête à l'autre : Une série intégrée de données sur le revenu de l'EFC et de l'EDTR 1989-1997 (75F0002MIF00002)
- Devrait-on revoir les seuils de faible revenu? Un document de travail (75F0002MIF99009)
- Le marché du travail canadien des années 1990 (11F0019MIF00148)
- Qu'est-ce qui explique les mouvements des enfants vers la situation de faible revenu et hors de celle-ci, les changements de situation sur le marché du travail ou le mariage et le divorce? (11F0019MIF99132)
- Transferts sociaux, gains et intensité des faibles revenus dans les familles canadiennes avec des enfants, 1981 à 1996 : Mise en évidence des progrès récents au niveau de la mesure des faibles revenus (11F0019MIF00144)
- La maturation du système de revenu de retraite du Canada : Niveaux de revenu, inégalité des revenus et faibles revenus chez les gens âgés (11F0019MIF00147)
- Pour télécharger ces quatre documents, il suffit de cliquer successivement sur «Produits et services», «Documents de recherche téléchargeables (gratuits)» et «Études analytiques».

Documents de travail relatifs à l'EDTR

- Aperçu de l'enquête – Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (75F0011XIF)
- Guide de l'utilisateur des microdonnées de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (75M0001GIF)
- Dictionnaire électronique des données de l'EDTR (75F0026XIB)

Pour télécharger ces documents de travail, il suffit de cliquer successivement sur «Produits et services» et «Publications téléchargeables (gratuites)», puis d'entrer le numéro inscrit au catalogue.

L'emploi et le revenu en perspective (75-001-XPF)

Cette publication trimestrielle contient des analyses sur les toutes dernières tendances en matière d'emploi et de revenu. On y trouve également le résumé d'études et de rapports publiés récemment par Statistique Canada. L'abonnement à L'emploi et le revenu en perspective permet de se tenir à jour toute l'année!

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet des données que contient ce CD-ROM, vous pouvez communiquer avec la Division de la statistique du revenu.

Téléphone : 1 888 297-7355 ou (613) 951-7355

Télécopieur : (613) 951-3012

Internet : revenu@statcan.ca

Division de la statistique du revenu
Statistique Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6